

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LES PETITS SOURIRES N.-B. LTÉE.		Date d'inspection Le 15 avril 2026	
Nom de l'établissement Le coin des petites souris		Numéro de permis 412021	
Adresse 9573 rue Main Richibucto NB E4W 4C3		Numéro de téléphone (506) 523-7477	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 24	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Stephanie Hickey	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
49(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'aucun enfant qui y est bénéficiaire de services ne subisse quelque punition physique ni violence verbale ou psychologique ni ne soit privé de ses nécessités physiques.	49(2)	12 févr. 2026	15 avr. 2026
Commentaires: Durant l'inspection de suivi, la mentore en assurance de la qualité a observé des interactions positives entre les enfants et les éducateurs. La mentore en assurance de la qualité a également observé qu'aucun enfant n'a subi de punitions physiques ni de violence verbale ou psychologique, et qu'aucun enfant n'a été privé de ses besoins physiques. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux afin d'effectuer une inspection de surveillance.</p> <p>Lors de la visite, les éléments suivants ont été vérifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Les fiches de médicaments administrés</li> <li>•La routine quotidienne</li> <li>•L'aire de jeu intérieure</li> <li>•Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieure</li> <li>•L'aire de repos</li> <li>•Les toilettes</li> <li>•Les espaces de rangement</li> <li>•Les effets personnels</li> <li>•Le changement de couches</li> <li>•La santé</li> <li>•Les médicaments</li> <li>•L'alimentation</li> </ul> <p>Durant l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé les enfants en période de jeu libre à l'intérieur et en train de chanter des chansons en groupe.</p> <p>Lors de cette inspection, la mentore en assurance de la qualité a également observé la présence d'un aérosol</p>

## Commentaires généraux

de laque pour cheveux (hair spray) dans une armoire qui n'était pas barrée à clé. La mentore en assurance de la qualité a porté cette observation à l'attention de l'éducateur responsable et a précisé que ce produit devait être entreposé dans une armoire barrée à clé. L'éducateur responsable a immédiatement rangé le produit dans une armoire verrouillée.

De plus, la mentore en assurance de la qualité a observé, dans les casiers, trois bacs qui étaient partagés entre deux enfants chacun. La mentore en assurance de la qualité a questionné l'éducateur responsable sur la raison de ce partage. L'éducateur responsable a expliqué qu'il s'agissait d'enfants temporaires qui ne fréquentent jamais la garderie en même temps. La mentore en assurance de la qualité a recommandé d'inscrire un seul nom par bac et de modifier le nom selon l'enfant présent. La Mentore en Assurance de la qualité a également mentionné que le bac doit être nettoyé après l'utilisation par un enfant avant d'être utilisé par un autre.

original signé par

Stephanie Hickey

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 15 avril 2026

Date

original signé par

Yvette Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 avril 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*